



Les ESAT, acteurs de l'accompagnement social vers le monde du travail

Sans surprise, le Comité des droits des personnes handicapées du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) réaffirme sa position radicale de la conception de désinstitutionalisation dans son [observation générale n° 8 relative au droit au travail et à l'emploi des personnes en situation de handicap](#) ! Et exige une nouvelle fois la fermeture pure et simple des Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT).

De nouveau l'ONU interprète l'article 27 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, avec une conception totalement dogmatique de la désinstitutionalisation, la limitant à la fermeture de tous les ESMS ! Et avec comme corollaire une approche extrêmement réductrice de l'inclusion la réduisant au seul milieu ordinaire.

Andicat rappelle que les ESAT sont avant tout des espaces de droits et d'autonomie, producteurs d'inclusions sociale et professionnelle. Ils offrent aux personnes en situation de handicap la possibilité d'accéder à un panel **de plus de 200** activités, de **développer leurs compétences** et de devenir **des citoyens à part entière**. Ils sont les acteurs incontournables et légitimes pour proposer un accompagnement social vers le monde du travail.

Les ESAT, en s'adressant aux personnes les plus éloignées de l'emploi, sont aussi des acteurs de la lutte contre la précarité et de réconciliation avec le monde du travail. Le [rapport de l'IGF et de l'IGAS](#) d'octobre 2019 rappelle cette fonction indirecte des ESAT « *à la fois bouclier social contre la grande pauvreté et d'espace de resocialisation de publics en voie de désaffiliation sociale* ».

Alors, Andicat invite le Comité des droits des personnes handicapées à ne pas renier une fois de plus le travail des professionnels d'ESAT qui sont tous les jours aux côtés des personnes en situation de handicap, ni le travail des personnes en situation de handicap elles-mêmes pour qui l'inclusion à tout prix n'est pas un souhait, et l'ESAT une solution.

Le [Plan de transformation des ESAT](#) dont les texte d'applications sont très attendus, doit justement permettre de renforcer les droits des personnes et d'accompagner les ESAT, dans leurs réflexions sur leur évolution, résolument orientée vers l'ouverture, vers l'extérieur !

Dans la continuité de ces travaux que nous soutenons, Andicat invite les pouvoirs publics à aller plus loin et à s'interroger sur le statut des travailleurs en situation de handicap : leurs attentes évoluent, ils revendiquent l'accès aux mêmes droits pour tous ! Il est donc temps de s'interroger sur une évolution de leur statut. **Allons jusqu'au bout des réflexions et ouvrons le débat !**

Didier RAMBEAUX, Président.